

Thématique : remplacement / formation

Présent.es : Mme LAJUS, M POUJOLS, Mme TITET (en charge du dossier en l'absence de l'IEN- A),
Mme BORIES

Représentants SNUIPP.

Représentantes SE UNSA 12 : Sophie HERAN, Alice CASALIS.

L'administration annonce s'atteler à la problématique du remplacement sur le département. Le constat est fait d'un nombre de CMO (congés maladie ordinaire) en augmentation ainsi que d'une explosion des temps partiels thérapeutiques.

M. le secrétaire général qualifie le fonctionnement actuel de « dégradé » ayant un fort impact sur la formation. L'administration a été conduite à établir la priorisation suivante pour le remplacement :

- 1 remplacement sur les écoles à 1-2-3 classes
- 2 positionnement des décharges de direction
- 3 formation
- 4 remplacement dans les écoles de plus de 4 classes

Rappel de la spécificité du département qui compte 60 classes uniques. Constat d'un écart de dotation entre les circons du département.

Une première réflexion concernera la carte scolaire rentrée 2024 avec un focus sur les effectifs en école rurale en encourageant les regroupements en réseaux. La dotation n'est pas encore connue mais le département est toujours dans un contexte de baisse démographique avec à la rentrée 2023 - 400 élèves public privé confondu (Public - 289 élèves et Privé – 116 élèves).

M. POUJOLS donne ensuite les chiffres des personnels remplaçants sur le département : 95 TR et 40 TRS faisant fonction TR

Pour un total de 106,25 ETP (équivalent temps plein). Il évalue à 12 ETP les besoins en décharge de direction. Ces chiffres exposent bien la situation de blocage ne permettant plus aucune latitude et mettant en tension tout le système.

Les réponses de l'administration pour faire face à cette situation :

- Mise en application plus stricte de la règle en vigueur concernant les ASA facultatives qui ne seront accordées avec traitement que pour les urgences. Rappel de la règle pour les jours enfant malades : 6 jours par agent fonctionnaire 12 si le conjoint ne bénéficie pas dans son emploi privé de jours enfants malade. Le justificatif du conjoint sera alors demandé. Cette application stricte des textes est justifiée par la volonté de rééquilibrer l'effort de remplacement entre le public et le privé.

Notre intervention :

Vos représentantes Se-Unsa se sont clairement opposées à ce durcissement des autorisations d'absences, d'une part parce que le gain paraît dérisoire, d'autre part car le signal envoyé aux collègues consciencieux et assidus, en l'absence totale de médecine du travail est catastrophique.

De plus, dans notre département rural, il est de plus en plus difficile d'obtenir des rdv médicaux sur des créneaux spécifiques correspondants aux jours non travaillés.

Comment ne pas prendre cette décision comme une mise en cause de la confiance accordée.

Nous avons insisté pour qu'une communication claire de ces nouvelles modalités soit faite auprès des collègues.

La brigade départementale doit être abondée, des moyens supplémentaires doivent être donnés à notre département dont les spécificités doivent être défendues par Mme la DASEN et reconnues au niveau académique (taille des écoles).

Mme Titet présente l'impact du non remplacement sur la formation.

- Maintien à court terme mais aucune garantie pour la suite...
Maintien formation continue jusqu'en décembre 2023 (et après?)
Maintien formation des candidats à la liste d'aptitude direction (11 enseignants ; 8 jours de formation en novembre décembre janvier)
Maintien formation EAC car partenaire culturel (10 enseignants)
Liaison école collège désormais alternée sur 2 ans. Réflexion sur d'autres modalités (hors temps scolaire?) dans le prochain VoletDeFormation.
Maintien des constellations en décembre (et après ?)
Maintien du Stage formation occitan
Formation des alternants (contractuels) en stage massés 4 jours 11-15 décembre et 22-26 janvier

Remarques/ questions posées par les représentant.es

-Impact du non-remplacement sur l'exercice du droit syndical. La situation du remplacement pénalise l'organisation de stages sur temps scolaire ainsi que les ASA de droit pour exercice syndical des représentant.es.

-Le Se-Unsa a demandé à participer à l'élaboration du prochain VDF pour porter les besoins réels remontant du terrain.

De plus, nous avons porté à nouveau la problématique de l'accueil de certains enfants à besoins particuliers ayant besoin de soins, sans moyens suffisants et sans formation.

-Formation PES 12 jours de formation : 5 jours fin août (DSDEN) et 7 jours sur les petites vacances et des demi-journées le mercredi (INSPE).

Cela n'est pas conforme aux textes. Partage des responsabilités de la formation.